

Propos recueillis par Christian Terras

Légion du Christ : comment l'Église a voulu étouffer le scandale

Fernando M. Gonzalez est chercheur à l'Institut de recherche sociale de l'université nationale du Mexique (UNAM), psychanalyste, docteur en sociologie des institutions (Université de Paris). Il est l'auteur de nombreux livres, dont « Marcial Maciel. Los Legionarios de Cristo : testimonios y documentos inéditos » (Tiempo de Memoria, 2006 et Maxi, 2010) et « La Iglesia del silencio: de mártires y pederastas » (Tiempo de Memoria, 2009). Il est aujourd'hui reconnu comme l'un des plus grand experts au monde sur l'affaire Maciel et sur les Légionnaires du Christ. Lors de son enquête, un dossier contenant 212 documents lui a été remis par un groupe de religieux travaillant au Vatican, horrifiés de voir que les dirigeants de l'Église catholique essayaient d'étouffer le scandale et de protéger la Légion du Christ. Entretien.

Golias : Comment avez-vous obtenu ces documents, pourtant très confidentiels, provenant des archives de la congrégation pour les religieux ?

Fernando Gonzalez : Au mois d'août 2004, je me suis rendu dans un pays d'Amérique latine, pour assister à la soutenance de thèse d'un religieux. A la fin de l'examen, un membre de sa communauté s'est approché de moi et m'a dit : « Vous ne me connaissez pas, mais j'ai lu quelques uns de vos travaux. Je sais que vous enquêtez depuis un certain temps sur la Légion du Christ, et je voudrais vous dire que nous avons réussi à mettre la main sur le dossier de Marcial Maciel (il ne m'a pas dit comment), dans les archives de la Sacrée Congrégation pour les Religieux. Nous savons que les Légionnaires ont essayé de subtiliser ces documents ou de les égarer en les déplaçant dans d'autres dossiers. Nous considérons que l'affaire Maciel est « une ignominie pour notre Eglise ». Nous savons comment vous travaillez, et la liberté dont vous jouissez. Nous voulons vous proposer de travailler sur les documents que nous avons réussi à obtenir. L'un de nous se rend à Rome la semaine prochaine, et je lui ai suggéré de vous les donner. Mais je ne peux l'obliger à le faire. Il faudrait que vous essayiez de le convaincre. »

J'ai donc fait ce qu'il m'a dit. J'ai expliqué au religieux en question qu'il allait être difficile pour lui de pouvoir travailler librement sur ces documents, alors que moi, je n'étais soumis à aucune censure, puisque je travaillais à l'Université Nationale du Mexique. Il a accepté et m'a dit de revenir trois mois plus tard dans

son couvent, et qu'il aurait alors le dossier, déjà classifié. Et c'est ce que j'ai fait. Sa seule condition était que je devais consulter les documents sur place, sans les photocopier. A ce moment, il y avait 201 documents.

Ensuite, huit ans plus tard, lorsque nous avons écrit le livre *La voluntad de no saber* (« La volonté de ne pas savoir »), Alberto Athié, qui avait fait ses études à Rome et avait eu vent de ce dossier avant moi - parce qu'il était ami avec ce groupe de religieux - a obtenu la permission de le photocopier intégralement, afin de le rendre consultable sur internet. Et c'est ce que nous avons fait. Cette fois, le nombre de documents est passé à 212. Mais cette petite augmentation n'était pas très importante, car il s'agissait surtout d'articles de presse, récents.

Golias : Qui étaient ces personnes ? Des évêques ? Des cardinaux ?

F. G. : Les personnes qui m'ont facilité l'obtention de ces documents n'étaient ni des évêques, ni des cardinaux, mais un simple groupe de religieux, scandalisés par les agissements des autorités vaticanes sur cette affaire. Ils considéraient avoir le devoir moral de faire sortir ces choses à la lumière.



A noter qu'il n'ont jamais exigé que je leur soumette le fruit de mes recherches pour obtenir leur *Nihil Obstat*. Je leur ai donné le livre, une fois publié. Notre contrat se limitait au fait que je ne devais pas révéler leur identité. C'est une affaire à la Jorge de Burgos, en encore mieux : à la Guillaume de Baskerville !

Golias : Faire sortir des documents aussi graves du Vatican, c'est un acte grave, de la haute trahison pourrions-nous dire... Ces personnes ont-elles pris des risques en vous apportant ces documents ? Ont-elles subi des représailles ?

F. G. : De ce que je sais, et jusqu'à ce jour, ces religieux n'ont pas subi de représailles de la part des autorités vaticanes.

Golias : A quelles autres sources avez-vous eu accès pour votre enquête ?

F. G. : Les autres sources sur lesquelles j'ai travaillé en parallèle sont : l'archive du père Luis Ferreira, qui avait été le premier vicaire de la Légion, ainsi que l'un des premiers accusateurs en 1956, et un élément clé pour la suspension de Maciel en septembre de cette même année. Ce prêtre est sorti de la Légion en 1957 et il est mort en 2004. José Barba – chef de file du groupe des anciens Légionnaires accusant le père Maciel – a pu récupérer cette archive grâce au neveu du père Ferreira (cf. document p. 8 - NDLR). José Barba avait eu en effet la présence d'esprit de prévenir ce dernier, aussitôt après la mort de son oncle, que les Légionnaires allaient certainement tenter de s'emparer de ses documents. Et c'est exactement ce qui s'est passé, mais heureusement les Légionnaires ont échoué. José Barba m'a ensuite transmis cette archive sans me poser non plus de condition. La troisième source a été l'archive de Flora Barragan de Garza, l'une des premières bienfaitrices de Maciel. Qui est également morte la même année. Sa fille, que j'avais déjà interrogée, m'a fait parvenir cette archive. Ensuite, il y a eu des entretiens directs avec des anciens Légionnaires, et bien sûr les articles d'investigation déjà parus dans la presse.

J'ai également pu m'entretenir avec Federico Dominguez, un ancien Légionnaire qui avait été jadis l'un des secrétaires du père Maciel, et qui avait été l'un des premiers accusateurs, dans une lettre datant de 1954 et écrite à la demande de l'archevêque de Mexico. Il y évoquait déjà l'addiction de Maciel à la morphine, ainsi que la manipulation des consciences et le non respect du secret de confession, entre autres choses.

Golias : Pour votre enquête, avez-vous essayé d'entrer en contact avec certains prélats au Vatican ?

F.G. : Je n'ai jamais essayé de prendre contact avec des prélats au Vatican. Je pensais même que s'ils apprenaient qu'un chercheur de l'UNAM, non croyant (bien qu'ayant été scolarisé chez les jésuites), avait accès à ces documents, ils feraient tout pour l'empêcher d'avancer dans son enquête. Ce que j'avais déjà en ma possession, et que j'avais obtenu sans grand effort et dans un acte de confiance assez improbable, me suffisait amplement.

Golias : Que nous apprennent ces documents sur le fonctionnement du Vatican ?

F.G. : Je pense que l'affaire Maciel nous permet d'entrevoir assez clairement la politique structurelle de l'institution catholique sur la pédophilie de son personnel, laquelle consiste, entre autres choses, en des délocalisations - appelées cyniquement « des cures géographiques » - dans le même pays ou à l'étranger. Mais surtout, le tissu complexe qui secrète un pacte de silence, parfaitement orchestré. Une omerta à la sicilienne, qui a duré jusqu'à encore très récemment. Cette omerta a pour fondement la Raison d'Eglise. C'est-à-dire qu'il faut sauver les apparences, à n'importe quel prix. D'autre part, compte tenu de la période que couvrent tous les documents - qui vont de 1944 à aujourd'hui - on peut observer aussi bien les dissidences, minoritaires mais courageuses, de ceux qui veulent être cohérents avec le message de l'Evangile que tout le travail de sape effectué pour neutraliser les accusations. Mais les rapports de forces sont inégaux.



Nous pouvons dire avec une quasi certitude que les dirigeants de l'Eglise n'ont commencé à bouger que lorsque leur politique a été mise à nue, de façon très tardive et surtout grâce aux pressions extérieures hors de son contrôle, et notamment les médias.

Golias : Vous êtes reconnu comme le plus grand spécialiste sur l'histoire de la Légion du Christ... Avez-vous seulement été contacté par l'Eglise lors de la Visite Apostolique? Avez vous rencontré l'un ou l'autre visiteur ? A-t-on sollicité votre expertise ?

F.G. : Je n'ai jamais été contacté par les autorités de l'Eglise, ni par celles de la Légion. Pire : lors de la visite de Benoît XVI au Mexique, en mars 2012, le porte-parole du Vatican, le père Federico Lombardi, a émis l'opinion que notre livre *La voluntad de no saber* (« La volonté de ne pas savoir »), qui a été présenté à Léon (Mexique) au même moment, mentait quant au fait que Benoît XVI était au courant de l'affaire avant l'an 2000. Et cette déclaration a été reproduite sur les principales chaînes de télévision du pays, sans que les journalistes de ces mêmes chaînes ne donnent la peine de vérifier nos arguments.

Golias : Combien de fois le Vatican a-t-il eu la possibilité d'intervenir et d'arrêter Maciel ?

F.G. : La première occasion remonte à décembre 1944, quand l'évêque de Cuernavaca a reçu la plainte du jeune Luis de la Isla et de son père. Hélas, l'évêque n'a pas agi en conséquence et, d'après ce qu'on peut trouver dans les archives, il semble qu'il n'ait même pas pris la peine d'envoyer un rapport au Vatican. La deuxième occasion est arrivée pendant la période qui va de 1948 à 1950, lorsque deux pères jésuites de Comillas ont envoyé plusieurs rapports à la Congrégation pour les Religieux. La troisième a eu lieu en 1954, quand l'archevêque de Mexico a demandé un rapport au frère Légionnaire Federico Dominguez, lequel a évoqué le problème de l'addiction du père Maciel à la Dolantine (Morphine). Or, cette fois, le document est bien arrivé à la Congrégation pour les

religieux. La quatrième a eu lieu en 1956, lorsque l'archevêque de Mexico et le septième évêque de Cuernavaca ont envoyé des lettres sans concession au Vatican, accusant Maciel de consommation de drogues et d'abus sexuel sur mineurs. Ces dénonciations ont provoqué la suspension temporelle du père Marcial Maciel. La cinquième a eu lieu en 1962, lorsqu'un pharmacien de San Sebastian (Espagne) et un prêtre ont envoyé des accusations relatives à l'achat et à la consommation de drogues, ainsi qu'à une tentative ratée de corruption des autorités policières. La septième a eu lieu à travers la presse, en 1997, et s'est poursuivie par l'envoi de documents notariés aux autorités vaticanes, en 1998, par un groupe de huit anciens Légionnaires, ainsi qu'une dénonciation en parallèle par un prêtre diocésain. La huitième a eu lieu en 2005, période pendant laquelle le pape Benoît XVI a réouvert l'affaire (qu'il avait lui-même bloquée auparavant (en 1999) lorsqu'il était Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi). Il a envoyé des enquêteurs recueillir des informations, ce qui a conduit à la suspension définitive du père Marcial Maciel comme supérieur de la Légion du Christ. Enfin, la neuvième a eu lieu en 2010, quand le pape Benoît XVI a envoyé des visiteurs apostoliques pour réaliser une enquête plus approfondie afin d'analyser les effets des vicissitudes du père Maciel sur la structure de la Légion. Cette dernière a abouti à la nomination d'un délégué pontifical, le cardinal De Paolis, chargé de « purifier » la Légion du Christ. Cette intervention est encore en cours et débouchera sur un chapitre général prévu au début de l'année 2014. Les premières semblent ne pas avoir provoqué d'intervention de la part des autorités vaticanes. La cinquième, la sixième et la septième ont bien impliqué certaines actions de la part des autorités vaticanes, avant d'être archivées.

Golias : Les papes étaient-ils vraiment au courant de la perversité du Père Maciel ? Certains prétendent que Benoît XVI a été un pape très courageux, qui aurait - contrairement à son prédécesseur - nettoyé les écuries d'Augias - mais d'autres

l'accusent au contraire d'avoir étouffé autant que possible cette affaire. Qu'en pensez-vous ?

F.G. : Je ne pense pas qu'on puisse affirmer de façon absolue que les papes étaient au courant. Mais au moins, voilà ce qu'on peut dire : le document n°50 datant du 10 février 1950, écrit par le père jésuite Lucio Rodrigo de Comillas au futur Paul VI, qui était à cette époque le proto-secrétaire de la Secrétairerie d'Etat du Vatican, faisait état de quelques entourloupes du père Maciel. Dans le document 171 du 28 mai 1962 apparaissent de nouvelles accusations, similaires à celles de 1957. La Sacrée Congrégation pour les Religieux propose alors de destituer le père Maciel et de l'exclaustrer *ad nutum Sanctae Sedis*, et de le remplacer par un supérieur extérieur à la congrégation. Maciel venait d'être arrêté en flagrant délit d'achat de drogues, en Espagne, par la police. Le 18 du même mois,

il devait avoir une audience avec le pape Jean XXIII, mais celle-ci a été suspendue « à cause d'une intervention de la Secrétairerie d'Etat », comme le montre un mémo daté du 14 août 1964. On peut affirmer avec une quasi certitude que c'est Monseigneur Amleto Cicognani, le secrétaire d'Etat de Jean XXIII, qui est intervenu. Il est difficile de savoir si les papes étaient ou pas au courant. Mais il ne faut pas oublier que le pape Jean XXIII a signé un document en 1962 exigeant que les « affaires de sollicitation » soient traitées sous le sceau du secret.

En fait, il n'y a que l'exemple assez surprenant de Benoît XVI, reconnaissant devant son biographe Peter Seewald que, par rapport à l'affaire Maciel : « Ces informations ne nous sont parvenues que très lentement et tardivement. Elles étaient très bien dissimulées et nous n'avons eu d'indices concrets qu'à partir de l'an 2000 »,



que nous pouvons percevoir nettement les contradictions, notamment avec celles d'Alberto Athié, lequel lui avait fait parvenir les accusations de l'ancien Légionnaire Juan Manuel Fernandez Amenabar en 1998, par l'intermédiaire de monseigneur Carlos Talavera. Ou encore avec les accusations des huit autres anciens Légionnaires qui avaient été envoyées la même année au cardinal Ratzinger. Ce dernier avait alors ouvert une enquête, mais l'avait refermée aussitôt avant de l'ouvrir de nouveau en 2004, alors que Jean Paul II agonisait et que lui-même se savait papabile.

Mais surtout, Benoît XVI ment quand il dit que « Ces informations étaient très bien dissimulées ». La vérité, c'est qu'il a agi... comme si elles l'étaient ! Mais de toutes évidence, il n'a pas eu recours aux informations contenues dans le dossier des 212 documents. Il suffit de voir comment j'ai obtenu ces documents sans avoir à les rechercher. Cela ne demandait qu'une seule chose : la volonté de savoir, de demander ce dossier afin d'étudier les correspondances entre les anciennes accusations et les nouvelles accusations. Cependant, on a l'impression qu'en 2005, ils repartent de zéro. Et puis d'autre part, il est quand même difficile de croire qu'ils n'avaient qu'un seul dossier, lequel était soit-disant « *bien dissimulé* ». Il est également difficile de croire que le cardinal Ratzinger, avec les informations dont il disposait et la responsabilité qui était la sienne, n'ait pas averti Jean Paul II, laissant ainsi Maciel abuser de la naïveté du pape.

C'est vrai que Benoît XVI a lancé, ou plus exactement a re-lancé, l'enquête sur le père Maciel, comme s'il parlait de zéro. C'est aussi vrai que Benoît XVI a destitué le père Maciel, mais au prix d'empêcher que n'ait lieu un procès « pour des raisons d'âge et de santé » et que les victimes puissent faire entendre leurs raisons. C'est vrai que Benoît XVI a suggéré au père Maciel de mener « une vie de prière et de pénitence ». Et c'est ainsi que le père Maciel a passé le reste de ses jours avec ses femmes et ses filles, à faire des voyages sur les côtes italiennes. Et puis, il est mort entouré

d'une de ses maîtresses et des dirigeants de la congrégation. Il est également vrai que, par rapport au document émis le 7 novembre 2002 par les évêques américains - lesquels prônaient la tolérance zéro sur les affaires de pédophilie - Benoît XVI a pris soin d'ôter un paragraphe, concernant la mise à l'écart du père Maciel. Et qu'il a semé le doute, sur la destitution ou non de son état sacerdotal. Le paragraphe supprimé disait ceci : « *Quand l'abus sexuel commis par un prêtre ou un diacre a été reconnu ou qu'il a été prouvé à la suite d'une enquête sérieuse, en accord avec le droit canon, on appliquera ce qui suit* (puis vient la partie ajoutée par Joseph Ratzinger) : *Si la peine de destitution cléricale n'a pas été appliquée (par exemple, pour des raisons d'âge avancé ou de santé, l'accusé devra mener une vie de prière et de pénitence...* »

Il est également vrai que dans le document déjà cité, Ratzinger traite Maciel comme s'il s'agissait d'une tumeur que l'on peut ôter proprement de la structure de la Légion, et donc du système de complicités dont il jouissait... y compris au sein du Vatican. Il a agi comme si Maciel avait été « *pédophile isolé* », sans aucun lien avec la structure. Ensuite, la commission nommée par Joseph Ratzinger évoque les dommages structurels que l'affaire Maciel a provoqué dans la Légion, mais rapidement après, le cardinal De Paolis, chargé de s'occuper de la purification de la Légion, revient à l'idée que la tumeur a été supprimée.

Enfin, on peut comprendre que Benoît XVI se maintienne dans une fiction : à savoir qu'il peut toucher Maciel tout en protégeant la Légion, qu'il peut ensuite interroger certains évêquats sur leurs conduites à l'égard de la pédophilie, mais il ne peut pas se remettre en cause ni toucher la structure dirigeante de l'Eglise... sans risquer d'ouvrir un espace à la désacralisation. Etant juge et partie, il apparaît seulement comme juge. □